

AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture Paysanne)
Siège : Maison des Associations
33 Bis Rue Gabriel Peri
69210 L'ARBRESLE
E-mail : amap@lesmainsaupanier.com

GAEC La Grange Pradel
N° de poulailler : 1FR6923
69490 St Romain de Popey

Contrat d'engagement N° AN-1016-01

05 octobre 2016 - 29 mars 2017
(Contrat œufs & volailles)

L'adhérent

Nom, Prénom :, adhérent « Les Mains au Panier».

Engagement

L'adhérent s'engage à prendre, et ce durant toute la durée du contrat défini dans le chapitre « Durée », le ou les paniers choisis dans le chapitre « Options retenues » parmi les options disponibles décrites dans le chapitre « Paniers » en respectant les principes décrits dans la charte des AMAP et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production.

La productrice s'engage à distribuer selon les modalités de distributions décrites dans le chapitre « Distribution », le ou les paniers choisis par l'adhérent, à l'adhérent ou à toute autre personne mandatée par ce dernier, et à proposer une solution de secours en cas d'aléas.

En tant que consommateur en AMAP ou producteur en AMAP, je m'engage :

- à respecter les principes fondateurs de la charte des AMAP
- à m'inscrire dans le cadre de la garantie participative mise en place, par Alliance PEC RA
- à adhérer au réseau régional des AMAP et, le cas échéant, au réseau local d'AMAP », dans une optique de cohérence et de coopération avec les autres acteurs du réseau.

Durée

Le dit contrat prend effet à la date de signature du contrat et au mieux à partir du **mercredi 05 octobre 2016**, premier jour de livraison et se termine le **mercredi 29 mars 2017**, dernier jour de livraison.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à condition qu'un remplaçant soit désigné pour prendre la suite de ce même contrat, sauf cas très particulier pouvant être discuté lors d'une réunion de bureau.

Distribution

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution défini par l'association les mercredis de 19h00 à 20h00, la fréquence étant définie par la ou les options retenues dans le chapitre « Options Retenues » du présent contrat.

Les paniers qui ne seront pas récupérés seront distribués aux personnes étant de permanence.

Les boîtes d'œufs ne sont pas fournies par la productrice lors de la distribution, l'adhérent est tenu d'apporter les siennes

Mode de Production

Retrouvez les informations concernant les producteurs sur le site internet : www.lesmainsaupanier.com

Panier

La productrice propose dans le cadre de ce contrat deux types de produits :

- Œuf, vendu à 0,37€ pièce.
- Volaille, ayant un poids moyen de 2Kg, vendu à 9,90€ le Kg, soit 19,80€ pièce

Ces produits sont disposés en 2 types de paniers :

Panier Œufs	(4 distributions)	Panier Volaille	(4 distributions)
Formule 1	6 œufs / mois	Formule Unique	• 12/10/16 • 09/11/16 • 07/12/16 • 18/01/17
Formule 2	12 œufs / mois		
Formule 3	18 œufs / mois		
Formule 4	24 œufs / mois		

Options retenues

Un Panier Œuf	Formule N°.....	soit paniers	= €
Un Panier Volaille	Formule Unique	soit paniers * 19,80€	= €
			= €

Note : Tous les prix sont entendus TTC, TVA à 5% comprise

Versement

L'adhérent choisit de payer la somme totale de € en :

..... versements de

Les chèques sont à libellés à l'ordre : **GAEC La Grange Pradel**. La date de l'encaissement est à indiquer au **dos du chèque**.

Signatures

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par les producteurs d'un exemplaire daté et signé.

Fait à l'Arbresle en **2 exemplaires originaux** dont un pour chaque partie.

L'adhérent

Membre du bureau pour le producteur

Le

Le